



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
CS 40172
84978 Avignon cedex 9
Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°3

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Étaient présent·es

Damien Malinas, président de l'ESAA,
Anne Gagniard, vice-présidente de l'ESAA, déléguée à l'enseignement supérieur,
Claude Nahoum, 1er adjoint au Maire, délégué à la vie culturelle,
Ghislaine Persia, conseillère municipale,
Réjane Perret, personnalité qualifiée désignée par la ville,
Hervé Giocanti, professeur d'enseignement artistique, conservation-restauration
Benoît Broisat, professeur d'enseignement artistique, création,
Laetitia Herbertte, représentante des personnels administratifs et technique,
Lou Grégoire, représentante des étudiant·es CR,
Nadia Inoubli, représentante de la DRAC PACA

Procurations

Cécile Helle, Maire d'Avignon en faveur d'Anne Gagniard,
Marc Simelière, conseiller municipal en faveur de Claude Nahoum,

Invité·es

Corinne Ramelly, conseillère représentant le cabinet de Madame le Maire d'Avignon.
Morgan Labar, directeur,
Raphaëlle Mancini, secrétaire générale,
Émilie Cosme, ressources humaines et comptabilité
Émilie Chabert, coordinatrice administrative
Marion Botter, chargée de mission Partenariat et soutien aux acteurs culturels

Excusé :

Thierry Suquet, Préfet de Vaucluse

En application des articles L.211-3, L211-4 et R.243-1 du Code des juridictions financières, la Chambre régionale des comptes de PACA a décidé de procéder au contrôle des comptes et de la gestion de l'École supérieure d'art d'Avignon (ESAA) à compter de l'exercice 2016 jusqu'à la période la plus récente.

Le choix des thèmes a été effectué au regard du fonctionnement de l'EPCC et a porté sur la gestion des comptes de 2016 à 2023.

Le rapport définitif transmis en pièce jointe comporte l'ensemble des observations et recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. La Loi impose que ce dernier soit communiqué aux membres du Conseil d'administration.

En application des dispositions de l'article R241-16 du Code des juridictions financières, ce document peut être publié et communiqué aux tiers dès la tenue de la première réunion du Conseil d'administration suivant sa réception.

Les membres du Conseil d'administration ont reçu ce rapport dix jours avant la date de la réunion du 6 septembre 2024 et sont invités à en échanger.

Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitif au Conseil d'administration, le Président de l'établissement public présentera dans un rapport au même Conseil d'administration les actions qui ont été entreprises à la suite des observations de la CRC. Ce rapport sera envoyé à la CRC qui produit une synthèse des rapports annuels qui lui sont envoyés.

Le Conseil d'Administration du 6 septembre 2024, après en avoir échangé :

Acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2016 jusqu'à la période récente.

Autorise la publication sur le site internet de l'ESAA dans le cadre des publications des actes relatifs à l'ESAA.

Membres	
Nombre de votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'administration
Damien Malinas



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 68010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de Vaucluse

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2024-09-09(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Avignon - ECOLE SUPERIEURE D ART D AVIGNON

N° de SIREN: 200027258

Numéro Acte de la collectivité locale: D_306

Objet acte: publication du rapport définitif CRC 2016 2024

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1.5-Avis sur lettre d'observation définitive de la CRC

Identifiant Acte: 084-200027258-20240906-D_306-DE

Rapport d'erreur(s):